

intestinale

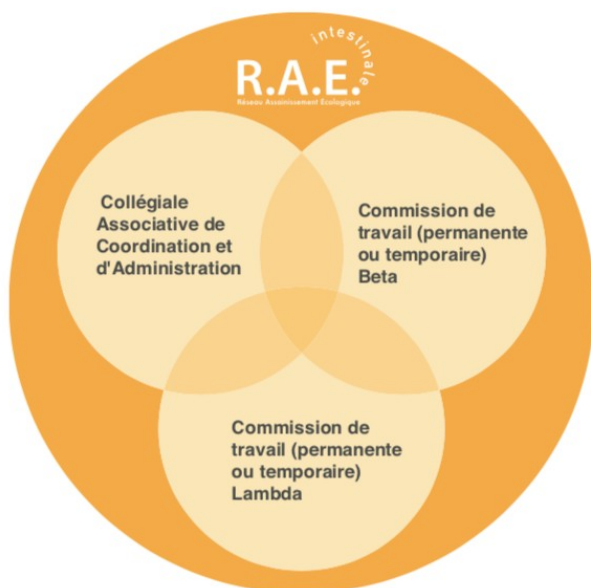
RAE

RÉSEAU DE
L'ASSAINISSEMENT
ÉCOLOGIQUE

ADHÉSION

MODE D'EMPLOI

Comment fonctionne le R.A.E. ?



Le fonctionnement est calqué sur celui du réseau ECOBATIR éprouvé depuis longtemps.

Collégiale Associative de Coordination et d'Administration

Commission de travail (permanente ou temporaire) Beta

Commission de travail (permanente ou temporaire) Lambda

Schéma de principe du fonctionnement du RAE

La Collégiale Associative de Coordination et d'Administration

La Collégiale Associative de Coordination et d'Administration est le conseil d'administration de notre réseau. Il lui incombe d'assurer les tâches administratives de l'association, de veiller à l'application des décisions prises en AG ou d'assister les ateliers dans certaines tâches (gestion, communication). Elle assure la transmission des informations entre les commissions de travail et la globalité des membre.

La Collégiale n'est pas un lieu de décision, ni de pouvoir, c'est un outil au service du réseau. Elle fonctionne sous une forme collégiale, c'est à dire sans avoir les traditionnels président, secrétaire, trésorier. À chacun de ses membres peut être affecté un/des rôles, sans hiérarchie des uns envers les autres. Les décisions sont prises au consensus, la représentation extérieure peut être tournante.

Chaque membre est amené à faire parti de la Collégiale à un moment ou à un autre, c'est un excellent moyen d'intégration et d'initiation et tout nouvel arrivant est invité à l'intégrer. Il peut ainsi s'immerger dans l'actualité et découvrir et comprendre le fonctionnement, donner concrètement de son énergie à la cause portée par le réseau.

Les commissions de travail

Le RAE fonctionne en commissions. Les commissions sont des groupes de travail thématiques. Chaque membre du réseau participe à la vie de ce dernier en s'investissant sur l'un ou plusieurs de ces groupes de travail. Au besoin, on peut même y associer des intervenants extérieurs.

Chaque commission jouit d'une certaine indépendance sur son fonctionnement et sur la gestion de son budget (lorsqu'il a pu obtenir un financement spécifique)*. Il doit cependant informer régulièrement la globalité des membres sur l'avancée de ses actions, afin de garantir la cohésion du groupe. Une commission peut être ponctuelle, en fonction de l'actualité du réseau, ou plus pérenne, pour des sujets/travaux de fonds.

* toute demande d'indemnisation devra avoir été intégré au budget prévisionnel

Les commissions de travail existantes

En 2021, 6 commissions étaient actives :

Commission Précarité Sanitaire

Commission Relation Ministère et Réglementation

Commission Communication

Commission Organisation des Intestinales

Commission Assistance à Maîtrise d'Ouvrage

Commission Compostage

Elles disposent chacune d'un référent en charge de l'animation et du compte rendu annuel.

Les intestinales

Les Intestinales est l'intitulé des rencontres de notre réseau. Ces rencontres sont l'occasion d'échanges techniques, de travail des commissions, de la tenue des assemblées générales ou extraordinaires du réseau. Elles se déroulent sur deux à trois jours, un peu partout en France et à une fréquence de 1 à 2 fois par an en fonction des besoins et de l'actualité.

La participation à l'Intestinale est libre et possible à tous ceux qui le souhaitent. Elle constitue même un passage obligé dans le processus d'intégration au réseau, tant il est important pour nous de se rencontrer pour créer du lien, transmettre nos valeurs communes par la capillarité naturellement active lors des échanges concrets, physiques entre les membres du réseau.

Comment adhérer au RAE ?

1. Compléter la fiche d'adhésion <https://reseau-assainissement-ecologique.org/reseau/#adherer>

2. Renvoyer la fiche par mail à contact@reseau-assainissement-ecologique.org

3. Payer votre cotisation d'adhésion

- **Par voie numérique** : règlement via HelloAsso <https://www.helloasso.com/associations/reseau-de-l-assainissement-ecologique-intestinale-rae-intestinale>

- **Par mail** : certificat de virement à envoyer à contact@reseau-assainissement-ecologique.org

➤ IBAN : FR76 4255 9100 0008 0131 4211 214

➤ BIC : CCOPFRPPXXX

- **Par voie postale** : règlement par chèque à l'ordre de Réseau Assainissement Ecologique :

➤ Réseau de l'Assainissement Ecologique (RAE) 214, route du Chaumet
Malbost, 43500 Saint-Pal de Chalençon

4. Réserver la date de la prochaine AG pour venir rencontrer le réseau.